

LA MÉTHODE

- Alternance de théorie et d'ateliers pratiques
- Participation active des apprenants

LE PUBLIC
CONCERNÉ

- Médiateurs, avocats, magistrats, notaires, experts de justice...
- Entreprises : fonctions RH : DRH, consultants RH. PDG, DG, Managers.
- Professionnels de la communication interpersonnelle, de l'apprentissage et de la transformation des individus et des organisations : consultants, formateurs, coachs, professions médicales

LES OBJECTIFS

- Cette formation vous donnera les clés pour atteindre vos objectifs par la connaissance de soi, de ses interlocuteurs et par la compréhension de ce qui se joue dans les conflits.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire

LA DURÉE

16 heures
soit 2
journées.

ANALYSE TRANSACTIONNELLE

Jour 1
9h00-18h00

Se connaître et connaître l'autre

Alignement et Ego-gramme.
Qu'est-ce que l'analyse transactionnelle
SDR : Les signes de reconnaissance
Besoins et marques d'attention
Mini-scénario et décisions de développement
Scénario et drivers
Analyse structurale des états du moi
Analyse fonctionnelle et états du moi fonctionnels
Les dysfonctionnements des états du moi
Cas pratiques : Simulations / Jeux de rôle

Jour 2
9h00-18h00

Ce qui se joue dans les interactions

Les positions de vie
Scénario des transitions émotionnelles entre Etats du moi et Positions de vie
Cas pratiques : Simulations / Jeux de rôle
Les 3P en coaching
Les jeux psychologiques :
Le « Oui, Mais »
Le triangle de Karpman
La bouée Anti-sauvetage
Cas pratiques : Simulations et Jeux de rôle

Institut 131,
créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris



INSTITUT
131

Pour toute question relative à :
la formation : 01 44 95 11 42
votre inscription : 01 44 95 11 46

institut131@cmap.fr

N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

ANALYSE TRANSACTIONNELLE

Bulletin d'inscription (page 1/2)

Quand

Où

Les journées de formation se déroulent au CMAP-Institut 131
39, avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris - de 09H à 18H

Civilité.....

Nom.....

Prénom..... Date de naissance.....

Société.....

Fonction.....

Adresse de facturation Professionnelle Personnelle

.....

Code postal..... Ville.....

Tél..... Mobile.....

Courriel (contact inscription).....

Courriel participant (si différent)

Comment avez-vous connu cette formation ?.....

.....

Le tarif est de 1200 € H.T.
(soit 1440 € T.T.C.) pour
les deux journées

Je règle par :

Chèque bancaire
à l'ordre du CMAP

Virement bancaire

BNP PARIBAS Grande
Armée

IBAN: FR 76 3000 4008
1300 0104 6941 451

BIC: BNPAFRPPPGA

J'accepte la diffusion
de mes données
personnelles au groupe de
formation.

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmaph.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

Outre les journées de formation, l'offre inclut les pauses-café et les déjeuners.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

Cachet de l'entreprise
date et signature

Bulletin d'inscription à retourner
au CMAP-Institut 131

pour le CMAP-Institut 131

Institut 131,
créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT
131

Pour toute question relative à :
la formation : 01 44 95 11 42
votre inscription : 01 44 95 11 46

institut131@cmaph.fr



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation ou de la certification, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation ou de certification. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP-Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation ou de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP-Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation ou de certification.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP-Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

Agrément

La participation à une formation ou une certification ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP-Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131.